

Cour d'Appel de Douai
Tribunal de Grande Instance de Lille
Jugement du : 09/2018
6ème Chambre Correctionnelle
N° minute :
N° parquet :

Relance
Conduite
Malgré
Injonction

JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Lille le SEPTEMBRE
DEUX MILLE DIX-HUIT,

composé de Madame HAMANI Saloua, juge, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Monsieur SEGOND Mathieu, greffier,

en présence de Monsieur AMEGADJIE Frédéric, substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom : .

né le 11 novembre 1989 à PARIS XVIII^{ème}

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : chef d'entreprise

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant :

Situation pénale : libre

comparant, assisté de Maître REGLEY Antoine, avocat au barreau de LILLE,

Prévenu des chefs de :

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE INJONCTION DE RESTITUER LE PERMIS DE CONDUIRE RESULTANT DU RETRAIT DE LA TOTALITE DES POINTS faits commis le 30 mai 2018 à LILLE

CONDUITE D'UN VEHICULE A MOTEUR MALGRE INJONCTION DE RESTITUER LE PERMIS DE CONDUIRE RESULTANT DU RETRAIT DE LA TOTALITE DES POINTS faits commis le 11 novembre 2016 à LILLE

des fins de la poursuite ' alexandre ;

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de . andre ;

RELAXE . alexandre des fins de la poursuite ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et le greffier.

LE GREFFIER



LA PRESIDENTE

